

# Conditions Générales d'Utilisation de la carte fidélité

## « CARTE WAW well&well »

### Article 1- Adhésion

La carte de fidélité CARTE WAW well&well est gratuite. L'adhésion au programme WAW well&well n'est ouverte qu'aux personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine. Elle est strictement personnelle et ne peut être ni cédée, ni prêtée à une tierce personne, ni utilisée à d'autres fins.

L'utilisation de la CARTE WAW well&well vaut acceptation des Conditions Générales d'Utilisation et ce compris après évolution éventuelle du programme WAW well&well.

L'adhésion peut se faire par 2 biais :

- Le client fait renseigner par son pharmacien les informations obligatoires du formulaire et au minimum son nom, prénom et adresse email – Il est alors rattaché à la pharmacie de création.
- Le client s'inscrit sur le site internet de sa pharmacie : il remplit lui-même les informations obligatoires du formulaire et au minimum son nom, prénom et adresse email – il sera rattaché à la première pharmacie dans laquelle il effectuera un achat. S'il le souhaite, il peut se rendre en pharmacie pour demander une carte « physique », non obligatoire ou écrire à [contact@wellandwell.fr](mailto:contact@wellandwell.fr) pour la demande (dans la limite des stocks disponibles).

Le client reçoit ses identifiants par email à la suite de son inscription. Pour configurer ou modifier son mot de passe, il doit suivre les indications contenues dans l'email d'inscription ou de réinitialisation.

Le client décide s'il refuse que des informations de type newsletter lui soient envoyées par email ou sms. Le client devra informer son pharmacien, dans les meilleurs délais, de toute modification de ses données personnelles, ou les modifier lui-même en se rendant dans son espace personnel sur le site [www.wellandwell.fr](http://www.wellandwell.fr) ou le site de sa pharmacie.

La CARTE WAW well&well est valable uniquement dans les pharmacies well&well participantes au programme et n'est pas limitée dans le temps. La concordance entre l'identité du porteur de la carte et celle de son titulaire peut être vérifiée à tout moment.

La CARTE WAW well&well ne peut en aucun cas servir de titre de paiement.

Tout ou partie des règles, droits et avantages exposés dans les présentes Conditions Générales pourront être modifiées ou supprimées à tout moment. Ces modifications feront l'objet d'une communication en pharmacie ou sur le site [www.wellandwell.fr](http://www.wellandwell.fr). Aucune modification ou suppression des conditions générales n'ouvre droit à une indemnisation pour le client. Well&well est exonéré de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des éventuelles anomalies et dysfonctionnements susceptibles d'intervenir lors de l'utilisation de la CARTE WAW well&well mais fera néanmoins tout son possible, dans ce cas, pour conserver au client le bénéfice de son cumul d'achat.

### Article 2 – Avantages liés au service

#### a) Les offres promotionnelles

L'adhésion au programme WAW well&well permet au client de bénéficier de :

- Cadeau de bienvenue éventuel
- 5% de réduction immédiate sur les produits à la marque well&well
- Coupons de réduction pour des événements (exemple : pourcentage de réduction à l'anniversaire...)

Les offres promotionnelles sont soumises à des conditions particulières, notamment de durée, dont le client doit préalablement prendre connaissance et qui lui sont opposables. Les bons d'achats ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre des espèces, ni cumulés avec d'autres offres promotionnelles. Ils sont valables sous conditions\*.

#### b) Newsletter

L'adhésion au programme WAW well&well peut permettre de recevoir des Newsletters well&well dans le cas où le client n'a pas refusé celles-ci au moment de l'adhésion.

#### c) Le cagnottage\*\*

- Si la pharmacie est participante au cagnottage, à chaque achat de produit éligible\* et sur identification du client, la cagnotte de ce dernier est créditée de la manière suivante : 1 euro crédité correspond à 1 point de fidélité well&well.

- L'utilisation des crédits affectés à la cagnotte intervient dans les conditions cumulatives suivantes :

- o La cagnotte est personnelle et ne peut être transférée à un tiers
- o Lorsque le client atteint au moins 150 points = 1 chèque fidélité de 10€ lui est attribué
- o Un doublement des points fidélité (Booster fidélité) peut être mis en place à certains jours et heures.
- o Cette réduction n'est applicable que sur des produits de parapharmacie\* et ne peut être cumulée avec d'autres promotions en cours
- o Les chèques fidélités générés ne sont utilisables qu'une fois et ne sont pas sécables
- o Les chèques fidélités sont utilisables dans la pharmacie de référence et sur son site internet
- o La durée de validité des chèques fidélités est de 1 an à partir de la date d'émission de ceux-ci
- o Le montant des chèques fidélités ne peut être traduit qu'en réduction applicable à des produits éligibles\* et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un paiement en numéraire.
- o Dans le cas où le montant du chèque fidélité est supérieur au prix du (des) produit(s) choisi(s) par le client, il ne sera procédé à aucun avoir ni remboursement.

Dans l'hypothèse où le client n'a pas utilisé sa CARTE WAW well&well pendant une période de 24 mois consécutifs, le montant de la cagnotte qui lui est affecté, après une information, sera ramené à zéro.

Le titulaire de la CARTE WAW well&well peut obtenir la communication du cumul de ses achats, sur simple demande à son pharmacien lors du passage en caisse, en se connectant sur le site de sa pharmacie ou sur son téléphone via l'outil wallet.

### Article 3 – Durée du service – résiliation

L'adhésion par le client au programme WAW well&well, matérialisée par la CARTE WAW well&well est faite pour une durée indéterminée. Le client et la société Pharmadom propriétaire de la marque well&well ont la possibilité de résilier le programme WAW well&well. En cas de résiliation par la société Pharmadom, le client disposera du délai de préavis pour utiliser ses points et chèques fidélités affectés à sa CARTE WAW well&well.

La société Pharmadom peut résilier la CARTE WAW well&well d'un client sans délai, en cas de fraude, utilisation abusive et/ou non conforme aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

La demande de résiliation par le client doit être faite auprès de son pharmacien ou directement transmise via le formulaire de contact se trouvant sur le site internet [www.wellandwell.fr](http://www.wellandwell.fr).

### Article 4 – Perte et vol de la carte

La carte « physique » n'est pas obligatoire pour bénéficier des offres et services.

En cas de perte ou de vol de la carte « physique », le client fera son possible pour en informer son pharmacien well&well. Il pourra alors demander une nouvelle carte fournie par son pharmacien well&well moyennant un montant fixé par le pharmacien (dans la limite des stocks disponibles). Le cumul des achats de la carte perdue ou volée, sous réserve que cette dernière n'ait pas été abusivement utilisée entre temps, lui sera crédité sur la nouvelle carte.

### Article 5 – Données personnelles

Les renseignements demandés sont nécessaires pour établir la CARTE WAW well&well. Ils sont destinés exclusivement aux pharmacies well&well. Il en va de même pour les informations recueillies à chaque utilisation de la carte. Conformément à la loi informatique et liberté (Loi N°78-17 du 06 janvier 1978), le titulaire de la CARTE WAW well&well dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif aux informations le concernant, auprès des pharmacies participantes au programme WAW well&well.

Notre politique de confidentialité est conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) du parlement européen.

### Article 6 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français.

\* valables dans les pharmacies participantes et sur présentation de la carte ou de son identité hors MINI PRIX, laits infantiles, PROMOS FID, autres offres en cours et produits signalés en pharmacie. Les produits aux tarifs réglementés, ceux faisant l'objet d'une prescription, ceux inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie (LPPR) ainsi que les médicaments qu'ils soient remboursables ou non, ne sont pas éligibles.

\*\* Offre valable dans la pharmacie participante sur présentation de la CARTE WAW.